



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 4 juillet 2011 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MME LA CONSEILLÈRE :	Kelly Anctil
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant Joël Ross Jocelyn Vermeulen

ÉTAIENT ABSENT :

MME LA CONSEILLÈRE	Katryn April-Grant
M LE CONSEILLER	Marco Dionne

MME FRANCE BOUCHER, SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00 et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

M. le Maire fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

127-2011

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 et de sa correction

Il est proposé par : Madame la conseillère Kelly Anctil

128-2011

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 soit adopté ainsi que la correction qui y a été apporté tel que soumis aux membres du Conseil dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

4. Correspondance

- Demande d'appui financier - Fondation Maman Dion

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Joël Ross

129-2011

et résolu à l'unanimité que la municipalité verse à la Fondation Maman Dion, un montant de 75 \$ pour contribuer à l'éducation des enfants défavorisés de notre région. Au Kamouraska, 239 enfants ont été aidés en 2010 pour des demandes totalisant 654 enfants.

5. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Pierre Saillant

130-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la secrétaire trésorière adjointe à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles pour la période du 1^{er} au 30 juin 2011, totalisant une somme de 96 645.88 \$, tel qu'il appert de la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 juin 2011 pour un total de 136 911.91 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements automatiques annexée au présent procès-verbal

6. Autoriser le déboursé à l'OMH (Office municipal d'habitation)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé les prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le déficit prévu s'élève à 37 723 \$ pour l'année 2011 et que la participation financière de la municipalité est de l'ordre de 10 %;

Il est proposé par : Madame la conseillère Kelly Ancil

131-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement du déficit prévisionnel de 3 772 \$ à l'OMH pour l'année 2011.

7. Renouvellement de l'entente relative à un contrat d'intégration au travail (SÉMO).

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail pour l'entretien de la Halte de la Bretagne en août 2010;

CONSIDÉRANT que ce programme permet une subvention de 50 % du salaire versé;

CONSIDÉRANT que cette entente est à échéance.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jocelyn Vermeulen

132-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer le protocole de renouvellement prévoyant une augmentation de salaire de l'ordre de 2 % effective au 1^{er} janvier 2012.

8. Versement au Ministère de la sécurité publique

CONSIDÉRANT les services offerts par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que nous devons payer annuellement un montant défini par le Ministère de la sécurité publique et ce, en 2 versements;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Joël Ross

133-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise les deux (2) versements égaux de 31 410 \$ payable le 30 juin et le 31 octobre de l'année 2011.

9. Adjudication du contrat « Pavage entre les Km 26 et 27 de la Route 287 »

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) soumissionnaires pour le projet « Pavage entre les Km 26 et 27 de la Route 287 »

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions en date du 20 juin 2011;

CONSIDÉRANT les plans et devis fournis par la firme d'ingénieur Actuel conseil;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions et que le plus bas soumissionnaire soit conforme au devis;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Pierre Saillant

134-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi le contrat de Pavage entre les Km 26 et 27 de la Route 287 de la Municipalité de Mont-Carmel telle que décrite au devis et à la soumission, à Construction BML, division Sintra Inc. au montant de 96 720.62\$ (taxes incluses). Le conseil autorise le maire, Denis Lévesque ou la directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe, France Boucher à procéder à la signature du contrat.

10. Autoriser les travaux sur le pont « Ruisseau des Prairies » au km 13 de la Route 287

CONSIDÉRANT que les travaux sont inférieurs à 25 000 \$; et que le règlement sur la politique de gestion contractuelle nous permet de donner le contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que les travaux font partie d'une demande de subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Il est proposé par : Madame la conseillère Kelly Ancil

135-2011

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la proposition des Entreprises Rémi Charest inc. pour la pose d'une glissière d'ancrage, pour refaire le pavé du pont selon les normes du MTQ et le chasse-roue pour un montant de 10 026 \$ taxes en sus.

11. Embauche d'un sauveteur pour la piscine municipale

CONSIDÉRANT les candidatures reçues au poste de sauveteur pour la piscine.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Joël Ross

136-2011

et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à l'embauche M^{me} Audrey Chénard, au poste de sauveteur pour l'été 2011.

12. Bibliothèque – Dépense de fonctionnement

CONSIDÉRANT les excellents résultats de fonctionnement et la grande participation des citoyens, qui double la moyenne régionale;

CONSIDÉRANT les efforts, le bon travail de tous les bénévoles;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jocelyn Vermeulen

137-2011

et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de verser une somme supplémentaire de 500 \$ afin d'aider à équilibrer le budget pour les dépenses de fonctionnement.

13. Dérogation mineure pour la marge de recule avant d'un chalet

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure visant à rendre conforme la construction d'un chalet ne respectant pas la marge de recul avant exigée à l'article 5.8.3.1 du règlement de zonage numéro 116-90 qui stipule que dans les zones de villégiature et de récréation VA 1, VA 2 et VA 3 identifiées au plan de zonage, les marges minimales de recul avant sont fixes à 20 mètres pour tout bâtiment.

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public publié en date du 17 juin dernier, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucune personne n'est venue s'objecter à la demande.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant
et résolu unanimement

138-2011

Que la Municipalité de Mont-Carmel accepte la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme

Et qu'en conséquence la demande de dérogation mineure pour la construction d'un chalet à 15 mètres de la ligne avant de la propriété du 146, rue des Merisiers, soit réputée conforme au règlement municipale.

14. Adoption sans changement du SECOND projet de Règlement 229-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 116-1990 en ajoutant l'usage de « local communautaire » dans le groupe d'usage « Villégiature I ».

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 juin dernier sur le PREMIER projet de règlement no.229-2011;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

139-2011

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jocelyn Vermeulen
et résolu à l'unanimité

Que soit adopté le SECOND projet de règlement no.229-2011, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**15. Conformité pour les traverses de motoneiges.
Saison 2011-2012**

CONSIDÉRANT le règlement 207-2008 de la municipalité de Mont-Carmel dont le Club des Belles Pistes du Rocher Blanc a reçu copie le 10 juin 2010;

CONSIDÉRANT que le tracé reste le même que prévu au règlement 2007-2008

Il est proposé par : Madame la conseillère Kelly Anctil

140-2011

et résolu à l'unanimité que la Municipalité confirme les traverses de motoneiges autorisées dans la municipalité de Mont-Carmel pour la saison 2011-2012.

16. Autres sujets.

- *Bacs à matières résiduelles face à l'entrée de l'OMH*

17. Période de questions

Aucune question

18. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

141-2011

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jocelyn Vermeulen

Et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 20 h 35

M. Denis Lévesque
Maire

Mme France Boucher
secrétaire-trésorière adjointe

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.